

sent tous nos efforts à l'unification». Il nous a donné ses raisons—de très bonnes raisons—lorsqu'il a comparu devant le comité.

Prenons ensuite l'attitude du général Moncel. C'est un des témoins les plus qualifiés qui aient comparu devant le comité. Son esprit de coopération et son désir d'expérimenter nous ont tous impressionnés. C'est lui qui avait dressé les plans d'application de l'unification, pour le cas où ces derniers seraient nécessaires. Le fascicule n° 22 des Procès verbaux et témoignages nous montre à, la page 1312, sa manière de voir. Voici ce qu'il répondait à une question que je lui avais posée:

M. Nugent: Je sais que cette question semblait stupide, mais elle était reliée à la déclaration du ministre portant que le résultat ultime de l'intégration est l'unification. Je voulais essayer d'indiquer que, bien que l'intégration est un accomplissement progressif et qu'il est possible de trouver plusieurs endroits où l'intégration est en vigueur, cela ne signifie pas nécessairement que l'intégration est efficace partout et qu'elle n'a pas d'autres buts logiques que l'unification?

M. Moncel: Exactement; et comme j'ai essayé de l'expliquer en réponse à une question, cela dépend entièrement de vos engagements. Donnez-moi un crayon et un bloc-notes et je vais vous écrire les conditions d'un engagement pour le pays qui exigera la création d'une force unifiée. C'est très simple. Mais avec vos engagements actuels, vous n'en voulez pas. En fait, il est préférable que vous n'en ayez pas.

Monsieur le président, si les officiers supérieurs qui ont comparu devant le comité avaient été aussi malhonnêtes que Charles King veut nous le faire croire, aucun de nous n'aurait été impressionné—car nous l'avons été—par leur dévouement à leur pays. Je ne blâme pas Charles King, en particulier. Comme il le dit lui-même dans son article, il n'est pas très versé dans toutes ces questions. Je sais qu'il a induit en erreur. Le fait qu'il travaille pour une feuille de chou libérale n'est pas une simple coïncidence.

Il y a ensuite l'attitude du général Fleury, qui a dit, comme en fait foi la page 1490—fascicule n° 24—des *Procès-verbaux et témoignages*:

Personnellement, j'ai occupé une fonction intégrée au sein du quartier général pendant un peu moins d'un an, de l'automne de 1965 à l'été de 1966. Au cours des dernières années, on a consacré beaucoup d'attention—plus d'attention probablement que d'action—au principe de l'intégration. J'avais toujours été d'avis que les forces armées pourraient retirer des avantages d'un degré d'intégration beaucoup plus poussé que celui atteint en 1964. Je pense qu'il ne serait pas inexact de dire que j'étais partisan, peut-être même un partisan enthousiaste, du principe d'intégration.

Et voilà les gens que M. King et les partisans du ministre qualifient de réactionnaires. Voilà les gens qui, selon eux, sont adversaires du progrès parce qu'ils s'opposent à l'unification. On a fait la fine bouche sur certains mots et certaines imputations, mais nous de-

vrions sûrement nous fâcher en voyant traiter ainsi des officiers qui ont consacré au service de leur patrie les meilleures années de leur vie et auxquels notre pays doit tant. Pour notre part nous les considérons comme des officiers honnêtes et respectables et nous condamnons ce genre d'article et les calomnies qui ternissent la réputation de ces officiers.

Ne peut-on donc pas appeler les choses par leur nom lorsque l'on voit la vérité ainsi tronquée et les faits passés sous silence? Une fois de plus, nous voyons un exemple de la technique du mensonge énorme. Qu'il soit motivé par des nécessités d'ordre politique ou qu'il soit dû à l'ignorance de Charles King, le mensonge est toujours une malhonnêteté. Il caractérise les arguments invoqués pour l'unification et les efforts du ministre pour instaurer dès à présent l'unification.

● (4.50 p.m.)

Il est sûrement justifié dans un débat de parler des qualités des témoins, de leurs manières et de leur comportement, de se demander si nous devrions les entendre et croire leurs témoignages. Il n'est pas justifié, je pense, de mal interpréter le compte rendu. Je défie le député de Leeds ou tout autre vis-à-vis de relever, dans le témoignage de n'importe quel témoin qui a comparu devant le comité, des questions et des réponses qui corroborent la déclaration selon laquelle les députés de ce côté-ci de la Chambre qui s'opposent à l'unification ou au progrès auraient porté des accusations fausses et malveillantes. En fait, une bonne partie des témoignages démontre qu'un grand nombre des adversaires du projet d'unification s'y opposent parce que, à leur avis, il nuira à l'intégration, entreprise progressiste, selon eux.

Tous ces propos ont simplement pour but de rappeler aux députés que ceux qui ont déjà dit qu'ils appuieraient la mesure ont précisé qu'ils s'en tiendraient aux faits. Cela me rappelle la déclaration du ministre selon laquelle il n'était pas nécessaire de déférer la mesure au comité. A mon sens, toutefois, quiconque croit que les faits corroborent ses dires devrait vouloir qu'on les révèle. Je ne connais personne qui le croie et qui ne veuille pas que ces faits soient exposés de façon fidèle, afin que soit démontrés la véracité de ses déclarations et le bien-fondé de son argument. D'après moi, seuls ceux qui comprennent qu'ils n'ont aucune chance de gagner leur cause, faute de preuves à l'appui, emploient cet argument.

J'espère que les Canadiens comprendront cela. Si, pour des raisons personnelles, les vis-à-vis s'entêtent dans leur attitude, l'opinion publique les amènera probablement bientôt à adopter une attitude un peu plus raisonnable, et nous pourrions alors mettre un frein à cette